

# LE BRIOLLAYTAIN

#5  
AVRIL 2022



LA NATURE  
FÊTE  
LE PRINTEMPS

# ÉDITO

Chères Briollaytaines, chers Briollaytains,

Depuis le 14 mars dernier, nous ne sommes plus contraints à la présentation du passe vaccinal et au port du masque - excepté dans les transports et les établissements de santé. Désormais, nous allons devoir vivre avec des variants sans doute plus contagieux mais contre lesquels nous sommes aussi mieux protégés car mieux immunisés par les vaccins.

**Ce qui aurait dû être le signe d'un retour à la normale après deux ans de pandémie est passé relativement inaperçu du fait de la situation en Ukraine.**



Alors que nous assistons à une guerre visiblement appelée à durer, notre continent renoue avec des scènes de bombardements, d'exodes et de désolation totale. Face à l'agression russe en Ukraine, il faut saluer le courage du peuple Ukrainien, de ses représentants, de son gouvernement et de son président. Il faut aussi saluer l'action d'une Europe unie qui agit de manière concertée, non pas contre la population russe, mais contre ses dirigeants.

Les conséquences de cette guerre ne sont pas encore toutes connues et nous en subissons déjà les premiers effets. Mais les Ukrainiens en sont assurément les premières victimes. Le peuple Ukrainien a besoin de nous et de nombreux élans de solidarité se mettent en place. En Maine-et-Loire, la préfecture recense les hébergements collectifs à même d'accueillir des réfugiés Ukrainiens. Les Briollaytains qui souhaiteraient mettre à disposition des logements temporairement vacants peuvent le faire par le biais de la plateforme gouvernementale [parrainage.refugies.info](https://parrainage.refugies.info). Dans le même temps, l'afflux de dons en nature est très important, rendant souvent complexe la logistique. C'est la raison pour laquelle il est préférable de favoriser autant que faire se peut les dons financiers, qui répondent mieux aux besoins recensés sur le terrain par les organismes qualifiés (Croix-Rouge française, Protection civile, UNICEF, Médecins Sans Frontières, Secours Populaire, Fondation de France...).

Dans un climat déjà propice à la hausse, le conflit Ukrainien a pour conséquence immédiate de voir le prix de l'énergie considérablement augmenter. Dans ce contexte particulier, la question de l'indépendance énergétique revient sur le devant de la scène et celle de notre nécessaire contribution à la transition écologique prend tout son sens. Cela nous oblige encore davantage dans l'ensemble des projets que nous avons à cœur de construire en 2022 et que je vous invite à découvrir dans les pages qui suivent.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro du Briollaytain et attend avec impatience le plaisir de vous retrouver toutes et tous à la faveur de la reprise des animations qui seront autant d'occasions de renouer avec le vivre ensemble.

Arnaud Hie,  
Maire de Briollay

Rendez-vous  
sur notre site internet

[WWW.BRIOLLAY.FR](http://WWW.BRIOLLAY.FR)

Suivez-nous sur Facebook

/BRIOLLAY

## LA MAIRIE

### Horaires d'ouverture en période estivale

Lundi de 8h30 à 12h30.  
Mercredi et jeudi  
de 14h00 à 17h00.  
Vendredi de 10h00 à 12h30  
et de 14h00 à 17h00.

**Le service urbanisme**  
est ouvert le lundi matin,  
et jeudi après-midi (sans  
rendez-vous), et le mardi et  
mercredi après-midi (avec  
rendez-vous).

**Le maire** assure  
une permanence  
en mairie le jeudi et reçoit  
sur rendez-vous du lundi  
au samedi.

**Les adjoints** reçoivent  
uniquement sur rendez-  
vous du lundi au samedi.

Place O'Kelly  
49125 Briollay

Téléphone : 02 41 42 50 28  
Télécopie : 02 41 37 92 89

Courriel : [mairie@briollay.fr](mailto:mairie@briollay.fr)

## LE BRIOLLAYTAIN

Directeur de la publication :  
M. le maire

Coordination : Sylvie  
Foucher, Sophie Gagnepain

Mise en page : Sophie  
Gagnepain  
Photos : droits réservés  
Distribué par les conseillers  
municipaux et des bénévoles

Imprimerie Connivence -  
Angers



# PROJETS 2022

Alors qu'il était convenu que les projets municipaux seraient présentés aux Briollaytains à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population, le COVID s'est une nouvelle fois invité dans notre quotidien et a encore contrarié nos prévisions. Après une année 2021 marquée par les efforts fournis pour lutter contre le COVID, 2022 verra se développer de nouveaux projets là où d'autres se poursuivront. La dimension et la diversité de ces projets sont autant d'affirmations de notre attachement à une transition écologique construite en collaboration avec les Briollaytains.

L'équipe municipale a en effet souhaité engager une large étude autour de ses espaces publics. Elle intégrera le développement urbain de la commune et visera à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Cette réflexion devra prendre en compte les enjeux de transition écologique notamment au travers de la mise en avant des mobilités actives, de la végétalisation, et considèrera les différents flux et la sécurité des usagers. C'est dans ce cadre que sont attendus un plan des mobilités actives à l'échelle de la commune, une étude urbaine du centre bourg (gestion des flux, place de la voiture, valorisation des centralités, végétalisation participative) et un plan d'esquisse de la rue de la mairie - rendu nécessaire par d'importants travaux de réseaux - et qui sera en quelque sorte la déclinaison première des éléments issus de l'étude.

Parallèlement, une nouvelle gestion différenciée de nos espaces verts avec cinq typologies d'espaces requalifiées suivant leurs usages permettra de favoriser les continuités écologiques, de faire évoluer les pratiques de nos services dédiés et de communiquer, partager et faire rayonner.

Associés aux thématiques de la biodiversité, plusieurs Briollaytains participeront dès l'été à la réalisation d'un inventaire participatif des arbres remarquables de la commune pour lequel une application développée par ALM serait utilisée à titre expérimental.

Au chapitre des grands travaux, une mission de programmiste succèdera à la livraison de l'étude de faisabilité du pôle intergénérationnel réalisée ces derniers mois en collaboration avec le CAUE. Cette étude inclue un dimensionnement raisonné des locaux scolaires, une solution pour l'espace d'accueil des jeunes et tient compte des enjeux de mutualisation des locaux, de qualité des espaces publics et d'intégration d'un réseau de chaleur.

En juin débiteront les travaux tant attendus de la salle des sports : développement de la capacité des vestiaires sportifs et construction d'un club-house, le tout livrable en mars 2023.

Dans le même temps, les travaux de voirie du Chemin de la Guichardière permettront aux Briollaytains de bénéficier à terme d'équipements identiques à ceux mis en oeuvre sur la RD109 (chaucidou, aménagement trottoir, zone 30). La fin des travaux ainsi que la réalisation d'un aménagement sécurisé au niveau du carrefour de la RD52 avec prolongement de la piste cyclable vers Vérygné est prévue - sauf aléas climatiques - en décembre 2022.

D'ici là, le budget participatif verra ses lauréats désignés. Une douzaine de projets sera soumise au suffrage des Briollaytains en juin prochain et ses premières concrétisations prendront vie au travers d'une enveloppe d'investissement fléchée de 45 000 euros.

Enfin, le premier conseil municipal des jeunes sera élu au sein des élèves de CE2 et CM1. École de la démocratie, le conseil des jeunes permet d'initier les enfants à la vie municipale et de développer en eux les valeurs qui formeront des citoyens : sens de l'intérêt général, écoute des autres, discussion collective, apprentissage des compromis.



Rue de la Mairie



# LE CONSEIL MUNICIPAL

## LES ÉCHOS DU CONSEIL

Quelques-unes des décisions prises par le conseil municipal lors de ses réunions des 16 décembre 2021, des 13 janvier, 24 février et 17 mars 2022.

- Dénomination de la partie BRI 10 qui devient **chemin des Frênes**. Cette bande de terrain nouvellement aménagée permet la desserte immédiate de logements et celle future de la 2AU.
- Participation financière à la **mise en souterrain des réseaux aériens** de communications électroniques (Orange), établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité à hauteur de 11 613,94 € TTC **chemin du Barrage de Pont** et 117 063,71 € TTC **chemin de la Guichardière** pour le compte du SIÉML.
- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, mise en place des modalités d'organisation du temps de travail des services pour répondre à l'harmonisation à 1607 heures de la durée annuelle du temps de travail pour les agents municipaux. **Les agents ont été associés à la réflexion de la nouvelle organisation dans le cadre du groupe de travail des Lignes Directrices de Gestion.**
- Renouvellement pour trois ans de l'**adhésion de la commune au service de fourrière de véhicules d'Angers** via la convention de plateforme de service.
- **Les subventions attribuées :**
  - Subvention de fonctionnement de 8 000 € pour le centre communal d'action sociale pour le financement du budget primitif 2022.
  - Subventions à 27 associations pour un montant total de 11 820 €.
  - Subvention de 1 500 € à la société Coco productions pour le soutien à la réalisation d'un film documentaire sur les Espaces Naturels Sensibles.
  - Subvention de fonctionnement de 19 660,50 € pour le financement du budget primitif 2022 à la Caisse des écoles.
- Afin de répondre aux demandes d'associations ou de groupes de personnes extérieurs à la commune pour des réunions, **la salle des Tilleuls pourra être louée selon les tarifs suivants :** ½ journée 100€, journée 130€.

- **Arnaud Hie siégera à la commission locale des charges transférées (CLECT)** de la communauté urbaine Angers Loire Métropole. Cette commission est chargée de rendre un avis lors de chaque transfert de charges entre les communes membres et Angers Loire Métropole et sera mobilisée suite au transfert de compétences voirie.
- **Modification de la composition du conseil municipal :**
  - Démission de Madame Frédérique Roulland et Madame Sandrine Leroy et installation de Monsieur Joël Caillère.

Consultez les comptes rendus du conseil municipal sur [briollay.fr](http://briollay.fr).

Suivez le conseil en direct sur la page [Facebook](https://www.facebook.com/briollay) de la mairie : facebook.com

**Prochaines séances :**

12 mai et 9 juin 2022

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

- > Ambre Piletta
- > Clark Bregeon

### Mariages

- > Cédric Savineau-Laurent et Marianne Lérondel

### Pacs

- > Valentin Forest et Marina Ogeron
- > Sylvain Menard et Malvina Frémont

### Décès

- > Pierre Devy
- > Hervé Renault
- > Jean-Claude Aubry

[etatcivil@briollay.fr](mailto:etatcivil@briollay.fr)

# SOMMAIRE

2

**ÉDITO**

4

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les échos du conseil  
État civil

6

**DOSSIER**

Finances Locales

7

**INFOS MUNICIPALES**

8

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE :  
SUIVEZ LE FIL VERT**

Biodiversité : "Aux arbres  
Briollaytains"

Déchets végétaux ? L'or vert !  
Zoom sur : le broyage

Mobilités actives

10

**VIE SOCIALE,  
ENFANCE, JEUNESSE**

Colis gourmands

Projet Alimen'terre

11

**PARTICIPATION  
CITOYENNE**

Budget participatif

Participation citoyenne

12

**VIE ASSOCIATIVE**

14

**AGENDA**

Les rendez-vous du printemps

## DOSSIER

## FINANCES LOCALES

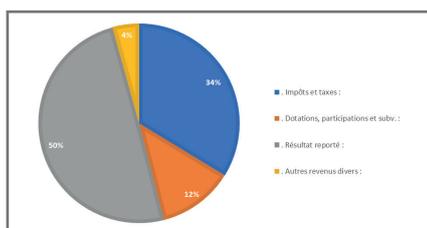
En chiffre  
Projets d'investissement

## En chiffres...

En 2022, le budget de fonctionnement de la commune s'élèvera à **4 180 091,34 €** (en hausse de 18 % par rapport à 2021).

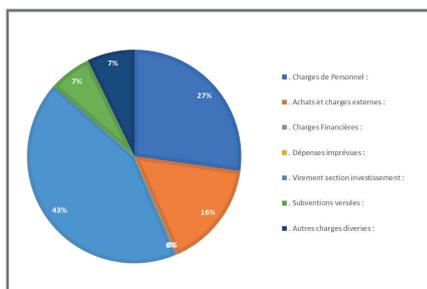
**Les recettes de fonctionnement** se décomposent comme suit :

- Impôts et taxes : **1 410 700,00 €**
- Dotations, participations et subv. : **512 000,00 €**
- Résultat reporté : **2 079 266,34 €**
- Autres revenus divers : **178 125,00 €**



**Les charges de fonctionnement** sont budgétées à **2 393 845,50 €** (en baisse de 5 % par rapport à 2021) et se décomposent comme suit :

- Charges de personnel : **1 137 130,00 €**
- Achats et charges externes : **675 310,00 €**
- Charges financières : **15 000,00 €**
- Dépenses imprévues : **0,00 €**
- Virement section investissement : **1 786 245,84 €**
- Subventions versées : **267 905,50 €**
- Autres charges diverses : **298 500,00 €**



## CONCLUSION

Cette situation permet au conseil municipal de lancer plusieurs opérations d'investissement conséquentes sans avoir recours à l'emprunt.

## Projets et investissements

<b>Travaux salle de sports</b> (vestiaires sportifs, club house et liaison PMR)	598 000 €
Le conseil municipal a décidé de lancer la consultation des marchés de travaux. Pour le financement de ce projet, le conseil municipal actualise l'autorisation de programme « Extension de vestiaires sportifs et la création d'un club-house » d'un montant total de 732 019.20 €. Des aides publiques sont sollicitées pour ce projet.	
<b>Budget participatif</b> (projet citoyen et dépenses annexes)	50 000 €
<b>Travaux cimetière</b> (relèvement, colombarium, engazonnement)	32 500 €
<b>Travaux aire de camping cars</b> (bancs, table, abris avec recharge pour les vélos électriques)	40 600 €
<b>Travaux école</b> (portier, rénovation peinture classe maternelle, couloir, local stockage)	42 000 €
<b>Classe mobile informatique</b> (dont 18 900 € subvention État)	28 000 €
<b>Mobilier</b>	7 500 €
<b>Jeux école maternelle</b>	20 000 €
<b>Matériel</b>	2 500 €
<b>Travaux voirie</b> (enfouissement RD109 et rue des acacias, entrée de bourg Vèrigné, etc.)	185 000 €
<b>Éclairage des équipements sportifs</b> (stade, terrains de tennis)	115 000 €
<b>Études avant travaux</b> (liaison douce, mairie, pole intergénérationnel)	79 000 €
<b>Véhicules services techniques</b> (fourgonnette électrique et borne de recharge)	35 000 €
<b>Espaces verts</b> (plantation, pilotage arrosage, signalétique pédagogique)	21 500 €

# INFOS MUNICIPALES

## LA MÉDIATION FAMILIALE EN MAINE-ET-LOIRE

Si vous vivez des conflits familiaux, l'UDAF 49 vous accueille dans son service de médiation familiale sur Angers, Segré, Baugé et Saumur.

### En particulier pour :

- les parents en situation de rupture, de séparation ou de divorce ;
- les fratries en charge d'un parent âgé en perte d'autonomie ou en situation de handicap ;
- les jeunes adultes en rupture de liens avec leur famille ;
- les parents en conflits et rupture de liens avec des adolescents ;
- les grands-parents qui souhaitent garder des liens avec leurs petits-enfants.

Fondée sur l'engagement volontaire des personnes, la médiation familiale vous permet de prendre ensemble des décisions, grâce à la reconnaissance des besoins de chacun et l'impartialité du médiateur.

Prenez rendez-vous au 02 41 36 54 08 ou par mail [mediation.familiale@udaf49.fr](mailto:mediation.familiale@udaf49.fr).

Plus d'informations sur le site [udaf49.fr](http://udaf49.fr).



## CONSOMMER LOCAL C'EST CONSOMMER MIEUX !



### Devenez locavore pour votre bien et celui de la planète...

#### Coulibri, Aubépin, La jolie prairie, ou encore Tiss'éco... Vous connaissez ?

Ce sont des artisans, des producteurs Briollaytains ou des environs proches.

Si on part du constat « qu'un français sur trois aimerait acheter plus de produits locaux mais ne sait pas forcément où trouver des producteurs et artisans à proximité de son domicile », proposer de les répertorier peut répondre à cette attente.

Cette démarche s'inscrit également dans une volonté de répondre aux attentes des Briollaytains au regard des résultats de l'enquête dans le cadre des **Assises de la transition écologique « agir face à l'enjeu » dans les domaines Mieux se nourrir et Consommer local**. Cela passe par une meilleure connaissance de l'existant pour favoriser les circuits courts entre producteurs et consommateurs. Cela s'applique bien évidemment à

l'alimentaire mais aussi à l'artisanat local qui se développe autour de nous.

#### Consommer en circuit court c'est :

- bon pour la planète car moins de transport et pas de suremballage ;
- bon pour notre santé car traçabilité des produits et qualité assurée ;
- échanges conviviaux avec les producteurs et artisans en les soutenant dans leurs activités.

Le but de l'article ? Permettre aux producteurs et artisans Briollaytains et des alentours proches de se faire connaître afin de les inventorier pour créer un répertoire.

#### Vous êtes intéressés ?

Rien de plus simple, envoyez vos coordonnées commerciales, logo, type de production, informations utiles et visuels, à : [communication@briollay.fr](mailto:communication@briollay.fr).

## ENQUÊTE

### SPORTS, CULTURE, ACTIVITÉS DE LOISIRS : quelles sont vos habitudes et pratiques dans ces domaines ?

Afin d'évaluer l'attractivité des associations et infrastructures de la commune, de se rendre compte de celles qui pourraient manquer, et d'analyser les réels besoins, mais aussi de les quantifier, nous vous proposons un questionnaire d'enquête sur vos habitudes et pratiques culturelles et sportives. Cette enquête complètera et affMeta l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2021 dans ces domaines.

Pour répondre à cette enquête **avant le 15 mai 2022**, 3 solutions possibles : utiliser la version papier insérée dans le Briollaytain puis à déposer en mairie, via le site [briollay.fr](http://briollay.fr), ou en utilisant le QRcode ci-dessous.



## ENQUÊTE

### À PROPOS DU MAGAZINE MUNICIPAL «LE BRIOLLAYTAIN »

**71%**, c'est le pourcentage de Briollaytains ayant répondu à l'enquête qui plébiscitent le magazine municipal « **le Briollaytain** » **comme canal d'information**. **61%** des répondant utilisent **le site de la commune**.

Ces chiffres sont extraits de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée en janvier 2022 par le cabinet CADDEP (Cabinet d'Analyse en Démographie, Développement et Etude de Prospective) pour le compte du CCAS.

## KLAXIT

### PENSEZ COVOITURAGE !

Depuis le lancement de la campagne en faveur du covoiturage via la plateforme **Klaxit**, des Briollaytains se sont lancés dans l'aventure. Privilégier ce mode de déplacement est **bon pour la planète et le porte-monnaie... qui plus est avec l'augmentation du prix du carburant**.



### FABIENNE POIRIER ET SOPHIE GAGNEPAIN

Après 19 ans de service à la mairie de Briollay sur un poste d'agent administratif, en charge de la communication et du lien avec les associations, entre autres, Madame Fabienne Poirier a fait valoir ses droits à la retraite et quitté ses fonctions fin février. **Nous lui souhaitons une belle retraite.**

Madame Sophie Gagnepain est arrivée sur le poste en charge des animations et de la communication, en remplacement de Fabienne. **Nous lui souhaitons la bienvenue.**

# TRANSITION ÉCOLOGIQUE : SUIVEZ LE FIL VERT

## BIODIVERSITÉ : "AUX ARBRES BRIOLLAYTAINS"

Dans le dernier numéro du Briollaytain, un appel à volontaires proposait aux **habitants de constituer une assemblée citoyenne pour réfléchir** et engager des actions autour de la thématique de la biodiversité.

### Le premier axe retenu pour 2022 est l'arbre.

Un dizaine de personnes a répondu à cet appel pour engager cette démarche **aux côtés des élus de la commission Transition écologique**. L'objectif est de **constituer un inventaire de nos arbres** et imaginer les actions pour sensibiliser, promouvoir et protéger ce patrimoine végétal. **Première rencontre prévue avant l'été**.

Nous reviendrons régulièrement sur le travail du comité dans les prochains numéros.



## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE C'EST AVEC VOUS !

Vous pouvez encore les rejoindre. Déposez vos candidatures en mairie ou par mail à [transition.ecologique@briollay.fr](mailto:transition.ecologique@briollay.fr).

## LES DÉCHETS VÉGÉTAUX ? L'OR VERT !

**La transition écologique c'est aussi agir collectivement pour réduire nos déchets. Aujourd'hui un tiers des "déchets" collectés en déchetterie sont des déchets végétaux.**

### Des déchets ? Non, une mine d'or !

Ces végétaux issus de nos jardins ne doivent pas être considérés comme des déchets, mais comme une ressource, utilisable à l'infini directement dans nos jardins. Ce retour au sol permet de maintenir une biodiversité, des nutriments et une terre de qualité pour les plantations, arbres et arbustes et pour la culture potagère.

La municipalité a souhaité pouvoir sensibiliser les Briollaytains à ce sujet et vous offrir des solutions. Ainsi le samedi 19 février dernier, une conférence s'est tenue salle des Tilleuls en présence Monsieur Philippe Bochereau (Les jardins Kit'éco), agronome et maraîcher.

Une trentaine d'habitants y a participé, deux heures et demie plus tard, tout le monde était ravi et repartait avec des idées à ramener dans son jardin (compostage, broyage, paillage, sélection de végétaux, etc.).

### Zoom sur le broyage

Vous étiez 57% à plébisciter, lors des assises de la transition écologique, le broyage dans les communes. La commission Transition Écologique réfléchit à l'organisation de sessions communales de broyage.

Angers Loire Métropole propose déjà des solutions pour une gestion directement sur la parcelle en alternative à l'apport en déchèterie :

- soutien financier aux particuliers pour la location d'un broyeur (15 € par foyer) ;
- soutien financier à la location d'un broyeur auprès des associations (associations d'habitants, associations de quartier), à hauteur 145 € la demi-journée ou 200 € la journée.

Des démonstrations de broyage sont également organisées en partenariat avec l'association Horizon Bocage : elles ont pour objectif de sensibiliser à l'utilisation du broyat, à expliquer comment broyer ses végétaux efficacement. Les participants peuvent apporter leurs végétaux et repartir avec le broyat obtenu.

Infos au 02.41.05.54.00 ou [dechets@angersloiremetropole.fr](mailto:dechets@angersloiremetropole.fr)

Broyage des végétaux : convention avec Angers Loire Métropole

Briollay s'engage aux côtés d'Angers Loire Métropole pour la réduction des gisements de végétaux dans les déchèteries. La commune signera une convention de broyage avec la communauté urbaine permettant le soutien financier des animations réalisées par la commune.

## MOBILITÉS ACTIVES

**L'équipe municipale a fait le choix de s'engager vers la transition écologique et de réfléchir chacune de ses actions au regard de la préservation de sa biodiversité et ses équilibres fragiles, de l'amélioration de son cadre de vie, de la santé de ses concitoyens, etc.**

### La transition écologique dans les déplacements

La commission Transition Écologique s'est donc dès 2020 attachée à réfléchir les mobilités différemment, en offrant des alternatives à la voiture.

Ainsi en transversalité avec la commission infrastructure des projets tels que l'aménagement de la route du Moulin ont pu être ré-interrogés pour mieux intégrer les circulations dites douces.

La route du Moulin est aujourd'hui dotée de trottoirs confortables et d'aménagements cyclables ("Chaucidou") qui donnent toute légitimité aux cyclistes.

La route de la Guichardière, dont les travaux ont débuté début 2022, a donné lieu à la même démarche visant à apporter de réelles solutions en faveur des mobilités actives y compris à l'intersection avec la route de Tiercé (D52) (trottoirs continus, chaucidou et vélo-rue, traversée piétonnes et cyclables sécurisées, etc.).

Nous aurons l'occasion d'en parler dans un prochain numéro, d'autres aménagements cyclables sont en préparation pour le deuxième semestre 2022.

Lors des assises de la transition écologique en 2021, vous avez conforté la municipalité dans ces intentions, en plébiscitant à 73% des axes vélo vers Angers et une sécurisation de la pratique du vélo à 63%.

Vous avez également, à 63%, souhaité des actions de soutien à la pratique du vélo.

En 2021, les rencontres citoyennes de Briollay (élus/habitants) ont également été l'occasion d'entendre vos attentes notamment concernant le développement de l'offre de cheminements sécurisés pour les piétons et les cyclistes.



### Un Plan Mobilités Actives pour Briollay

C'est dans ce contexte que la commission Transition Écologique a proposé au conseil municipal en novembre 2021 de se doter d'un plan mobilité active communal et de lancer une étude dédiée. Des auditions ont eu lieu courant décembre pour retenir un bureau d'études.

La commission sera donc accompagnée par le Cabinet BUNEL (Bureau d'étude, Maîtrise d'Œuvre, Géomètre) spécialisé en urbanisme, voirie, et aménagements urbains, et la Coopérative SICLE (Paysagiste, Maître d'Œuvre, Eco-concepteur), spécialisée dans le paysagisme, l'écologie et l'aménagement urbain.

#### Les objectifs de cette étude :

- › **diagnostic de l'existant** : réaliser un repérage de la commune et des mobilités existantes ;
- › **étude d'opportunités** : imaginer des solutions pour permettre aux Briollaytains de se déplacer plus facilement sans voiture et notamment de desservir des points stratégiques (commerces, écoles, gare, mairie, complexe sportif, etc.) :
  - proposer des adaptations des liaisons existantes et notamment la sécurisation d'axes routiers ;
  - présenter des liaisons douces inter-quartiers séparées des flux motorisés ;
  - proposer une répartition stratégique de l'offre d'appuis-vélo ;
  - optimiser les cheminements déjà existants et articuler les différentes liaisons entre elles (maillage) ;
  - développer l'offre de liaisons intermodales (vélo-bus, vélo-train, piéton-bus, piétons-covoiturage, etc.) ;
  - valoriser les liaisons (plan à destination du grand public, communication, signalisation, etc.).

Les premières étapes sont déjà en cours et vous croiserez probablement sur notre commune l'équipe de maîtrise d'œuvre.

L'aboutissement de cette étude, prévu à l'été, permettra à la commune de s'appuyer sur un plan guide des mobilités, pour poursuivre ses actions en faveur des mobilités actives et de les prioriser pour répondre au mieux aux besoins des Briollaytains.

Ce plan viendra s'articuler avec le plan vélo développé par Angers Loire Métropole qui prévoit notamment la mise en place de vélo-route vers Angers, mais aussi avec les circuits vélotourismes existant (notamment la V47 : Vallée du Loir à vélo).

# VIE SOCIALE, ENFANCE, JEUNESSE



## COLIS GOURMAND DISTRIBUÉ PAR LE CCAS ET LES ÉLUS

Courant janvier, Monsieur le Maire, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et des élus ont distribué un colis gourmand aux aînés.

Réservé aux Briollaytains de plus de 75 ans inscrits sur les listes électorales, ce colis était offert à ceux qui ne sont pas venus au repas du 3 octobre 2021 dernier.

Pour soutenir l'économie locale, et favoriser les circuits courts, **les colis ont été confectionnés uniquement à partir de produits issus de commerces Briollaytains** : une bouteille de vin pétillant rosé de la **Cave d'Antonin**, un ballotin de chocolats du **Fournil de Briollay**, une terrine du **Sitis**, et un saucisson d'**Au Fil du Goût**. Chacun d'entre eux a fait un geste commercial.

De larges sourires ont accueillis cette initiative, et ont permis un peu d'échange dans cette crise sanitaire.

**Le prochain repas des aînés aura lieu le 9 octobre 2022.**

Une invitation sera envoyée à tous.

## PROJET ALIMEN'TERRE

### Sensibilisation et réduction des déchets organiques

**Le projet Alimen'Terre se déroule en lien avec Angers Loire Métropole, Papillote et Compagnie et Unis Cité.**

Elles sont trois jeunes volontaires en service civique en charge de cette mission : Kelly, Keïla et Léa.

L'objectif de leur mission est de sensibiliser les enfants et la sphère éducative à l'alimentation responsable à travers une approche pragmatique, opérationnelle et ludique.

### Quatre thématiques :

- réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires à travers la mesure des quantités non consommées et la proposition d'actions concrètes ;
- accompagner et sensibiliser à la réduction du plastique via la transmission des enjeux écologiques et sanitaires ;
- accompagner la transition alimentaire vers une alimentation saine et durable ;
- sensibiliser au tri à la source des biodéchets par la compréhension des enjeux et proposer des solutions plus adaptées.

### Modalités d'intervention :

Elles interviendront sur des temps du midi, des temps scolaires ou des temps périscolaires les lundi, mardi et jeudi.

**Concernant le tri des déchets :** le jardin partagé, géré par l'association B.J.A.N. , accueille les composteurs pour le tri des déchets alimentaires, organiques.

**Concernant le gaspillage alimentaire :** en maternelle et école élémentaire, le non-servi et le jeté par les enfants seront pesés. La première session de six pesées a été réalisée en février, la seconde session sera en mai.

### Des actions en parallèle :

**Concernant la réduction du plastique :** l'école remplace la vaisselle en plastique, des petits et des grands, par du verre et de l'inox. La cantine devient alors "établissement pilote" en partenariat avec "Papillote et compagnie".



# PARTICIPATION CITOYENNE

## BUDGET PARTICIPATIF



### POINT D'ÉTAPE

Au cours des mois de janvier et février, le comité budget participatif composé d'élus, de citoyens et d'agents techniques a reçu les porteurs des projets ayant passé avec succès la première étape de sélection. Pour cela, le projet devait répondre aux critères établis par le règlement.

Cette seconde étape a permis aux porteurs de présenter leur projet plus en détail afin de permettre aux services d'affiner la faisabilité en terme financier, technique, possibilité d'emplacement...

Actuellement une douzaine projets reste en lice, avec quelques incertitudes pour certains.

Une fois les projets validés, la prochaine étape vous permettra de voter pour ceux que vous, Briollaytains, souhaitez voir réaliser.

### Comment participer au vote ? Qui peut voter ?

Toute personne à partir de 10 ans et habitant Briollay peut participer au vote dans les conditions et les modalités extraites du règlement du budget participatif :

- chaque Briollaytain s'engage à ne voter qu'une seule et unique fois ;
- toute fraude liée à un projet pourra entraîner l'annulation des votes correspondants à ce projet ;
- le vote se fait via la plateforme dédiée ou en déposant son bulletin de vote à la mairie ;
- chaque bulletin de vote doit être renseigné intégralement pour être validé ;
- chaque votant a la possibilité de faire 3 choix.

### Où et quand voter ?

Les projets seront exposés place de l'église et mis en ligne sur [jeparticipe.briollay.fr](http://jeparticipe.briollay.fr) du 10 au 28 juin.

Vous pourrez ainsi voter via la plateforme ou à l'accueil de la mairie à cette même période.

“ Briollay donne vie à vos idées ! ”



## LES RENCONTRES CITOYENNES

**Dans la continuité des réunions de quartiers, l'équipe municipale renouvelle pour l'année 2022 ce temps de rencontre avec les habitants, quartier par quartier.**

Pour faciliter les échanges et répondre au plus près aux préoccupations des Briollaytains, la commune a été divisée en cinq secteurs, et c'est par le secteur des deux vallées que les élus débiteront ces nouvelles rencontres citoyennes. Toutes les réunions se dérouleront cette année en salle pour faciliter l'apport d'informations. Dans une première phase, l'équipe municipale reviendra sur des éléments de réponses en lien avec des questions posées lors des réunions 2021 et fera un retour sur les réalisations effectuées sur le quartier et les projets à venir.

Puis les habitants seront invités à prendre la parole pour exprimer leur avis et soumettre des propositions pour améliorer le "cadre de vie" ou échanger sur la vie de son quartier.

Dans une troisième phase, il vous sera présenté le partenariat avec la police municipale, ainsi que leur rôle d'information et de prévention.

Cette réunion sera l'occasion de se rencontrer entre habitants, entre voisins, entre élus et administrés et faire parfois connaissance.

Vous avez des questions, vous souhaitez faire des propositions et vous habitez le quartier alors ces rencontres sont faites pour vous !

### Calendrier des prochaines rencontres citoyennes

**Deux vallées :**  
samedi 7 mai  
10 h 30 - 12 h

**Bourg et croix de Mirande :**  
vendredi 3 juin  
19 h 30 - 20 h

**Héripière/Chansonnière :**  
samedi 10 septembre  
10 h 30 - 12 h

**Vérigné :**  
samedi 24 septembre  
10 h 30 - 12 h

**Voie ferrée :**  
samedi 1<sup>er</sup> octobre  
10 h 30 - 12 h

# VIE ASSOCIATIVE

## À SAVOIR

### Contrat d'engagement républicain

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit en son article 12 que toute association qui sollicite une subvention de la part d'une collectivité doit souscrire un contrat d'engagement républicain, obligatoire pour pouvoir prétendre à une subvention publique, par lequel elles s'engagent :

- À respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;

- À ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République ;
- À s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

### De quelles subventions s'agit-il ?

Cela concerne aussi bien les subventions en numéraire (aucun montant minimum ne conditionne la souscription) que les subventions en nature (mise à disposition à titre gracieux de salles, locaux divers, de matériel, etc....). Le formulaire à compléter est fourni à chaque association par la mairie dès lors qu'il est nécessaire.

## LES ARTS COCOTTES



Cette année nous permettra enfin de revenir sur les bords de l'eau à Vérigné pour savourer la troisième édition du **Festival des Arts Cocottes** ! L'équipe est à pied d'œuvre afin de vous préparer une belle édition avec du grand spectacle pour le jeune public, des animations musicales, burlesques, ludiques, des ateliers et des activités sportives en partenariat avec d'autres associations... Et bien sûr la grande scène avec du Rock pour les enfants et deux concerts en soirée !

**La date à noter : samedi 27 août 2022**

Toutes les personnes ou associations désireuses de nous rejoindre, de proposer leur participation sont bienvenues chez les cocottes.

Ecrivez-nous, demandez la newsletter : [lesartscocottes@gmail.com](mailto:lesartscocottes@gmail.com)

## RELAIS PETITE ENFANCE

### Le RAM change de nom et devient Relais Petite Enfance !

Ce nouveau nom est effectif dès à présent. Dans cette même dynamique les missions des Relais Petite Enfance sont quelque peu modifiées.

La mission principale des Relais Petite Enfance reste l'accompagnement de la profession d'assistant maternel, dans son quotidien avec des matinées dédiées uniquement aux professionnel.le.s, mais également l'accompagnement et l'information des familles sur les différents accueils *petite enfance* du territoire. L'objectif est d'être au cœur de l'accompagnement de l'enfant de moins de 3 ans.

Les missions qui sont appelées à évoluer sont entre autres, la valorisation du métier d'assistant maternel, l'information autour de la formation continue, l'information juridique de premier niveau, les partenariats...

En 2022, le Relais Petite Enfance travaillera sur le projet de renouvellement

pour les 4 ou 5 prochaines années. Tous les 3 ans, le Relais établit un diagnostic et de nouvelles missions en corrélation avec la circulaire CNAF et le territoire.

L'idée est de partir des besoins, des souhaits des professionnels et des habitants du territoire.

Ce qui ne change pas, des matinées et des permanences où les animatrices peuvent vous rencontrer.

### Permanence (sur rendez-vous) :

- lundi de 16 h à 18 h 30
- mardi de 13 h 30 à 17 h
- mercredi de 9 h 30 à 12 h 30
- jeudi de 13 h 30 à 18 h 30
- vendredi de 10 h à 12 h 30 (permanence téléphonique)

Les matinées, de 9 h à 12 h pour les assistant.e.s maternel.le.s et les enfants accueillis : • lundi sur Briollay (éveil musical, ateliers Montessori, motricité...) et Verrières en Anjou (Pellouailles les Vignes)

**Contact : [relaispetiteenfance@ecouflant.fr](mailto:relaispetiteenfance@ecouflant.fr) ou 06.79.23.21.16.**



## BRIOLLAY DÉCORATION FLORALE

Atelier Art Floral — Salle Reine des Prés — de 9 h 30 à 11 h 30

- Samedi 23 avril
- Samedi 21 mai
- Samedi 18 juin

Inscription :  
Madame MAITRE Suzel  
02.41.42.05.02  
[jps.maitre@wanadoo.fr](mailto:jps.maitre@wanadoo.fr)

## LES NOUVELLES DE BRIOLIVRE

Depuis le début de la pandémie, au gré des consignes sanitaires, **l'association a maintenu les échanges avec le Bibliopôle** ainsi que les achats réguliers de nouveautés. Cet effort permanent a permis de proposer une grande diversité de titres pour la satisfaction de nos lecteurs assidus ou occasionnels.

**Nous communiquons quelques titres acquis par le biais de Facebook.**

Les bénévoles continuent d'accueillir les enfants de grande section et primaire pour des lectures et prêts de livres le mardi de 14 h à 16 h.

**Nous avons eu l'immense chagrin, dans le courant de cette année 2021, de perdre deux de nos amies, Chantal Royer et Colette Nicolas bénévoles de longue date. Leur gentillesse et leur disponibilité resteront dans nos mémoires.**

Le mois de décembre a apporté une fenêtre de joie avec le spectacle proposé aux enfants. La compagnie « Les trombones à coulisse » a présenté leur « Epopée loopée » **et l'enthousiasme manifeste des petits et grands fut une grande récompense pour nous.**

Bibliothèque ouverte les mardis et vendredis de 16 h à 19 h rue Roger Chauviré. Inscription possible toute l'année.

**Nouveauté : Vous pouvez retrouver toute l'actualité de Briolivre sur sa page Facebook**



### MX Briollay

**Mise à disposition d'un terrain communal.**

Le conseil municipal a voté le renouvellement de la mise à disposition du terrain pour un an, avec une utilisation limitée pendant les week-ends : deux samedis par mois et le dimanche de 10 h - 12 h sauf exceptions.

### NOTA BENE

Les informations, articles et visuels des associations pour l'agenda du prochain magazine devront parvenir en mairie à [communication@briollay.fr](mailto:communication@briollay.fr) au plus tard le **23 mai 2022**. Concernant les articles pour la rubrique « Vie associative » il est nécessaire de faire une demande au préalable.

## Un au revoir pour la chorale BRIO LES CHŒURS

L'association fondée en 2010 **a été dissoute par décision prise à la majorité en assemblée générale le 8 octobre 2021**, avec rupture conventionnelle pour le salarié chef de chœur.

La baisse constante de l'effectif des choristes en est la cause. À son apogée vers 2015, la chorale comptait environ 25 choristes, ce qui est un minimum pour qu'une chorale soit viable financièrement mais aussi techniquement pour pouvoir chanter correctement à quatre pupitres.

Malgré les appels et les démarches accomplies pour recruter (flyer dans les boîtes aux lettres, article dans le bulletin municipal, présence au forum des associations, à la rentrée 2019-20, etc.) *Brio les Chœurs* ne comptait plus que 14 choristes.

Puis la crise sanitaire a surgi début 2020. Avec ses restrictions subséquentes : interruptions des répétitions, absence de concerts, port du masque. Elle a malmené toutes les chorales et pour Briollay ce fut fatal. L'effectif est tombé à 11 en septembre 2020 pour une année presque blanche et seulement 9 choristes restaient partants pour la saison 2020-21.

Pendant ces 10 années d'existence, sous la houlette du chef de chœur François Rannou, ce sont environ une cinquantaine de personnes qui sont venues découvrir et pratiquer le chant choral dans une grande convivialité. **Les choristes n'oublieront pas les moments forts que furent les nombreux concerts donnés** avec enthousiasme presque chaque année à Briollay ou à l'extérieur, et notamment les grandes prestations à plusieurs chœurs dont *Carmina Burana* de Carl Orff données en mai 2012 puis la messe de minuit et le *Te Deum* de Marc Antoine Charpentier en décembre 2015. Le projet en cours « Quelques notes d'amour » annoncé pour décembre 2020 a dû, hélas, être définitivement abandonné.

**Brio les Chœurs remercie la municipalité de Briollay pour son soutien constant**, par sa présence à ses manifestations et par les subventions annuelles, ainsi que la mise à disposition d'une salle communale pour ses répétitions et réunions.

### COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des fêtes a décidé de repousser la date du **concours de belote pour l'organiser le samedi 7 mai 2022** en raison de la Covid-19 : début des inscriptions à 13 h salle des Nénuphars. Nous restons optimistes pour organiser le **vide grenier** le 3 juillet et surtout **Montmartre à Briollay** les 20 et 21 août 2022.

**Appel à volontaires :** Certains de nos bénévoles vieillissants sont obligés de quitter le volontariat.

**Être bénévole au Comité des fêtes** c'est participer à l'animation de notre jolie commune, acquérir de nouvelles compétences, rire et plaisanter en toute simplicité, créer des liens intergénérationnels. Bien sûr le tout dans la convivialité et la bonne humeur !

**L'aventure vous tente ? 06.11.53.56.93**

BRIO LES CHŒURS

# L'AGENDA

## AVRIL

SAMEDI  
**02** CARNAVAL  
DES ÉCOLES

DIMANCHE  
**03** BOURSE AUX  
VÊTEMENTS  
Salle des Sports

MERCREDI  
**06** ANIMATION  
BRIOLIVRE  
Salle des Tilleuls

DIMANCHE  
**10** SORTIE  
NATURE :  
découvrir la gogane  
Aire de camping-cars



## MAI

MERCREDI  
**04** EXPOSITION :  
Force de la nature  
Salle des Tilleuls

DIMANCHE  
**08** COMMÉMORATION  
Victoire de 1945

SAMEDI  
**14** NATURE  
EN FÊTE  
Bord de Sarthe  
ÉCHAPPÉE  
VERTE :  
Dans les marais

les  
Rendez-vous  
Nature  
en Anjou  
FÉV. / NOV. 2022  
◊ 365 ANIMATIONS GRATUITES ◊

Michaël  
JAUNET



## JUIN

SAMEDI  
**04** FÊTE  
DU VÉLO

SAMEDI  
**11** FÊTE  
DU TENNIS  
Salle des Sports

SAMEDI  
**25** FÊTE DE LA  
MUSIQUE  
Place de l'église



### EN SAVOIR PLUS



#### **SORTIE NATURE :** découvrir la Gogane

Fritillaire pintade, gogane, coquelourde, tulipe à damier... son nom latin vient de *fritillus*, qui signifie cornet pour jeter les dés, en référence à sa forme et d'autre part de *meleagris*, qui signifie pintade, les pétales de sa fleur étant tachetés comme le plumage.

Indicatrice des milieux humides, elle fleurit entre mars et mai. En France, des arrêtés de protections ont été pris dans plusieurs régions dont le Maine et Loire.

**Pour découvrir la fleur star des basses vallées angevines, rendez-vous le dimanche 10 avril à 9 h, près de l'aire de camping-cars pour une balade commentée d'environ 2h.**



#### **EXPOSITION :** force de la nature

Mieux connaître les espaces naturels sensibles de l'Anjou, les paysages, la faune, la flore, les fragilités et les forces de la nature, c'est ce que propose cette exposition ludique et interactive **du 4 au 14 mai, salle des Tilleuls aux horaires d'ouverture de la mairie et le 14 mai de 10 h à 12 h.**

*En partenariat avec le Département de Maine et Loire.*



#### **ÉCHAPPÉES VERTES**

Découvrez le nom des arbres, des plantes sauvages et certains de leurs usages peu connus dans notre quotidien. Michaël Jaunet vous proposera une visite botanique guidée du marais **le 14 mai de 15 h à 17 h**. Il vous donne rendez-vous place de l'église pour prendre la direction du marais. En plus de la visite, une dégustation de tisanes artisanales est prévue.

Les places sont limitées à 15 personnes : **réservation obligatoire.**

Inscriptions en ligne :

**Informations : Michaël  
Jaunet, 06 81 25 71 85**

*Une sortie financée par le CD49  
et Mon jardinier conseil.*





## PROGRAMME NATURE EN FÊTE

### **SAMEDI 14 MAI 2022**

#### **Exposition Force de la nature**

Salle des Tilleuls  
de 10 h à 12 h

#### **Troc Plants avec l'association Briollay Jardin au Naturel et marché artisanal**

Bords de Sarthe  
de 10 h à 13 h

#### **Opération citoyenne : Nettoyons la nature**

À partir de 10 h

#### **Visite libre du jardin partagé**

#### **Visite commentée : Marais pédagogique**

Départ à l'aire de camping-cars - 11 h

#### **Apéritif**

12 h 30

Vous pouvez apporter votre pique-nique

#### **Échappée verte : Dans les marais**

Départ place de l'église - 15 h

**Rendez-vous sur notre site Internet**

**WWW.BRIOLLAY.FR**

Suivez-nous sur Facebook

 / **BRIOLLAY**